

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au Sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà onze ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence, pour la région des Appalaches, les cinq MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins et Ville de Lévis. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 11 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS-VERBAL DE LA 10 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
17	MESSAGE DU PRÉSIDENT	17
18	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	18
19	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	19
21	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2006-2007	21
23	RAPPORT FINANCIER 2006-2007	23
34	ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	34
37	RAPPORT DES ACTIVITÉS	37
45	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE, PROGRAMME RÉGULIER	45
59	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE, PROGRAMME PTC	59
64	CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2006-2007	64
65	STATISTIQUES DES PROGRAMMES	65
73	GRILLE DES TAUX	73
76	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉ	76
77	SUIVI DU PPMV	77
81	ENJEUX DE 2007-2008	81

générale annuelle *Assemblée*

ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le jeudi, 21 juin 2007
- 9 h -

ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3e Avenue
Lac-Etchemin

Inscription des membres (une pause-café sera servie), 8 h 45

- 1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h ;
- 2- Procédures d'assemblée ;
- 3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts ;
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 5- Lecture et approbation du procès-verbal de la dixième assemblée générale annuelle ;
- 6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2007 ;
- 7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année ;
- 8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2006-2007 ;
- 9- Affaires diverses :

- 10- Levée de la séance.

de l'Assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le directeur est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du directeur, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

de convocation *Avis*

Lac-Etchemin, le 1^{er} mai 2007

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur
des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invités à participer à la onzième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le jeudi, 21 juin 2007**, au **Manoir Lac Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès-verbal de la dixième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Gilles Bérubé,
président

p.j.

de la 10^e assemblée générale annuelle
Procès-verbal

DIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 16 juin 2006
- 9 h -

**ENDROIT: Le Manoir Lac Etchemin
187, 3^e Avenue
Lac-Etchemin**

PRÉSENCES :

- M. Gilles Bérubé (Industries Maibec inc.), président

- M. Michel G. Anctil (Ville de Tourville)
- M. Rosario Bossé (MRC de Montmagny)
- M. Jean-Guy Breton (Ville de Lac-Etchemin)
- M. Adélar Couture (MRC des Etchemins)
- M. Philippe Laberge (Ville de Lévis)
- M. Robert Lejeune (MRC de Bellechasse)
- M. Mario Pouliot (MRC des Etchemins)
- M. Daniel Racine (MRC de Montmagny)
- M. Germain Robichaud (MRC de L'Islet)
- M. Clément Vaillancourt (Ville de Saint-Pamphile)

- M. Jacques Bélanger (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
- M. Raynald Cloutier (Gr. forestier de L'Islet)
- M. Martin J. Côté (Syndicat des prop. forestiers de la région de Québec)
- M. Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
- M. André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)
- M. Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse-Lévis)
- M. Émile Tanguay (Gr. forestiers de Montmagny et L'Islet)
- M. Marc Théberge (Association des propriétaires de boisés de la Beauce)

- M. Berthier Boulianne (Boiscarvin inc.)
- M. Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)
- M. Guillaume Ménard (Scierie Bel Ache ltée)
- M. Dominic Paquet (Produits forestiers Domtar (Beauce))
- M. Robin Pelletier (Industries Maibec inc.)

- M. Richard Bilodeau (MRNF/Unité de gestion des Appalaches)
- M. Sylvain St-Laurent (MRNF/Unité de gestion des Appalaches)

Ex-administrateurs de l'Agence des Appalaches :

- M. Gérard Bélanger (monde municipal)
 - M. Pierre Lachance (monde municipal)
 - M. Jacques Morin (industrie forestière)
 - M. Denis Ouellet (ministère)
 - M. Marcel Poulin (monde municipal)
 - M. Pierre Thibaudeau (ex-président, monde municipal)
 - M. Marc-André Turgeon (ministère)
-

- M. Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches
- M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique de l'Agence des Appalaches
- Mme Karina Leblanc, secrétaire administrative de l'Agence des Appalaches

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Gilles Bérubé, souhaite la bienvenue aux participants à cette dixième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Il invite ensuite chacune des personnes à se présenter.

2- Procédures d'assemblée

Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente séance.

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Pouliot, appuyé par monsieur Adélarde Couture,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0606-01

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

2006-2007

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Adélarde Couture (M. Mario Pouliot)	M. Adélarde Couture (M. Mario Pouliot)
		MRC de L'Islet	M. Germain Robichaud	M. Germain Robichaud
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé
		MRC de Bellechasse	M. Robert Lejeune	M. Robert Lejeune
		Ville de Lévis	M. Philippe Laberge	M. Philippe Laberge
		Les MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Raynald Cloutier	
		Gr. for. de Montmagny	M. Albert Dumas (M. André Lemelin)	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier)
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	M. Raynald Pouliot (M. Marcel Poulin)
		Gr. for. de Dorchester	M. Michel Simard	M. Michel Simard
	Syndicats et Association	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, L'Islet	M. Eddy Morin	M. Jacques Bélanger (M. Herman Lavoie)
		Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, Montmagny Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec Association des propriétaires de boisés de la Beauce	M. Jean-Roch Fradette M. Martin J. Côté M. Marc Théberge	M. Martin J. Côté M. Marc Théberge (M. Jean-Luc Doyon)
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. Robin Pelletier	
		Matériaux Blanchet inc.	M. Dave Chouinard	M. Dave Chouinard
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	M. Berthier Boulianne
		Produits forestiers Domtar (Beauce)	M. Dominic Paquet	M. Dominic Paquet
		Scierie Bel Ache Itée	M. Guillaume Ménard	M. Guillaume Ménard
Représentants du ministre		MRNF/ L'Islet	M. Sylvain St-Laurent	M. Sylvain St-Laurent
		MRNF/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

AG0606-02

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin J. Côté, appuyé par monsieur Philippe Laberge,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 16 juin 2006 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0606-03

5- Lecture et approbation du procès-verbal de la neuvième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès-verbal de la neuvième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 17 juin 2005 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dave Chouinard, appuyé par monsieur Martin J. Côté,

et RÉSOLU QUE le procès-verbal de la neuvième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 17 juin 2005 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0606-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2006

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rosario Bossé, appuyé par monsieur Robin Pelletier,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0606-05

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin J. Côté, appuyé par monsieur Albert Dumas,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, C.A. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2007 et qu'elle ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 600 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités
2005-2006**

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2005-2006 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions suivantes des membres :

1. Le directeur nous informe qu'un sondage téléphonique sur le transfert de connaissances a été réalisé à l'hiver 2006 et que les résultats sont très positifs.
2. Suite à la présentation du rapport de vérification opérationnelle, on souligne la bonne performance des conseillers forestiers accrédités et plus particulièrement pour le Groupement forestier de L'Islet qui a obtenu la meilleure note sur le bulletin.
3. À la section sur les statistiques du programme, le directeur nous informe que contrairement à ce qui est observé à l'échelle provinciale où le nombre de producteurs actifs a tendance à diminuer, sur le territoire de l'Agence des Appalaches, le nombre de producteurs actifs est stable depuis les cinq dernières années.
4. Au tableau 3 de la section sur les statistiques du programme, le directeur mentionne que l'on note une différence majeure au niveau des activités d'éducation de peuplements où la superficie traitée actuellement est de beaucoup inférieure à ce qui était prévue au PPMV.
5. Au tableau 5 de la section sur les statistiques du programme, un participant se questionne sur le type de peuplements traités en coupe totale et sur la superficie moyenne de ces coupes. Le directeur répond que ce traitement est majoritairement réalisé en forêt naturelle et que les superficies traitées sont très variables, mais peuvent atteindre plus de 20 ha.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Lemelin, appuyé par monsieur Marc Théberge,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2005-2006 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Reconnaissance des administrateurs des dix dernières années

Pour souligner le dixième anniversaire de l'Agence, tous les représentants des différents partenaires qui ont participé activement au conseil d'administration ont été invités personnellement à assister à l'assemblée.

Le président présente le tableau de tous les administrateurs des dix dernières années qui a été inséré à la page 15 du rapport annuel 2005-2006. Il invite ensuite tous ceux qui ont répondu à l'invitation de bien vouloir rester pour le dîner qui sera offert par l'Agence.

AG0606-07

10- Adoption des modifications au règlement intérieur de l'Agence

CONSIDÉRANT QUE les décideurs, lors de la rencontre des partenaires du 18 mai dernier, ont adopté unanimement la décision 6 qui stipule « que les agences modifient leurs règlements intérieurs selon les dispositions prévues à l'annexe II relativement au quorum (article 16.16) et à l'éthique et déontologie (article 22), et que des modifications législatives soient prévues pour permettre au ministre de signifier des attentes à cet égard. » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin J. Côté, appuyé par monsieur Marc Théberge,

et RÉSOLU QUE l'article 16.16 : **Quorum**, soit modifié de la façon suivante :

~~Le quorum à toute réunion du conseil d'administration sera de la moitié plus un des administrateurs en fonction. Toutefois, nonobstant la présence de ces administrateurs, aucune réunion du conseil d'administration ne pourra être tenue sans qu'au moins un administrateur représentant le MINISTRE et chacune des catégories suivantes ne soit présent :~~

- ~~— le monde municipal ;~~
- ~~— les organismes reconnus de producteurs forestiers ;~~
- ~~- et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.~~

Voici l'article modifié :

Le quorum à toute réunion du conseil d'administration sera de 50 % des administrateurs en fonction plus un, ce nombre représentant la majorité des administrateurs en fonction.

et RÉSOLU QUE l'article 22.02.02 et 22.02.03 soit modifié de la façon suivante :

22.02.02 — Divulgence d'intérêts

~~Un administrateur ou un officier qui est une des parties à, ou qui est administrateur, officier ou employé de, ou a un intérêt important à l'égard de toute personne ou organisme qui est une des parties à un contrat, à un contrat projeté avec l'Agence ou qui peut être influencée positivement ou négativement par une décision de l'Agence, devra divulguer le caractère et la mesure de son intérêt.~~

~~Tout administrateur ou officier est réputé, par l'acceptation de son mandat, avoir donné un avis général à l'Agence et aux autres administrateurs selon lequel il possède un intérêt dans toute indemnisation et à l'assurance responsabilité s'y rapportant. La présente disposition constitue une divulgation suffisante. Une inscription apportée dans le registre des divulgations d'intérêts, si l'Agence possède un tel registre, constitue une divulgation générale d'intérêts de la part d'un administrateur ou d'un officier. Telle divulgation est présumée suffisante.~~

~~Les administrateurs et les officiers devront déclarer, par l'entremise d'un formulaire à être approuvé par le conseil d'administration, tous les liens qu'ils peuvent entretenir avec les autres catégories de membres réguliers.~~

22.02.03 — Sanctions

~~Le conseil d'administration peut suspendre ou destituer un administrateur ou un officier qui contrevient aux règles d'éthique et de déontologie ou se place en situation de conflit d'intérêts. En outre, tout administrateur ou officier qui reçoit un avantage comme suite à une contravention à une règle d'éthique ou de déontologie établie en application de la présente section est redevable envers l'Agence de la valeur de l'avantage reçu.~~

Voici les articles modifiés :

22.02.02 Divulgence d'intérêts

Un administrateur ou un officier doit, lorsqu'il est nommé sur le conseil d'administration d'une agence, produire la déclaration d'intérêts personnels reproduite en annexe, et ce dans les 60 jours suivant sa nomination.

Les déclarations d'intérêts sont conservées dans le registre des déclarations d'intérêts de l'Agence qui peut être consulté par tous les membres du conseil d'administration.

Elles doivent être mises à jour lorsqu'un administrateur ou un officier est visé ou cesse d'être visé par l'une des situations de conflit prévues à la déclaration d'intérêts.

Par ailleurs, un administrateur ou un officier qui possède un intérêt tel que prévu dans la déclaration d'intérêts ou un autre intérêt qui peut l'influencer positivement ou négativement lors d'une prise de décision par l'Agence doit divulguer, avant les délibérations ou la prise de décision, cet intérêt. Cette dénonciation d'intérêts est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration.

Tout administrateur ou officier est réputé, par l'acceptation de son mandat, avoir donné un avis général à l'Agence et aux autres administrateurs ou officiers selon lequel il possède un intérêt dans toute indemnisation et à l'assurance responsabilité s'y rapportant. La présente disposition constitue une divulgation suffisante.

22.02.03 Mécanismes d'application et sanctions

Les mécanismes d'application et les sanctions pouvant s'appliquer sont ceux prévus aux articles 324, 325, 326 et 329 du Code civil du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Concernant la modification de l'article 16.16, le directeur mentionne que même si le règlement ne l'oblige plus, il est tout de même important que les quatre partenaires soient présents à chacune des réunions du conseil d'administration afin de conserver une certaine cohésion dans les décisions qui sont prises. Si un partenaire est absent et qu'une décision le touche particulièrement, les discussions peuvent tout de même avoir lieu, mais la résolution sera entérinée uniquement à la prochaine rencontre lorsque tous les partenaires seront présents.

11- Affaires diverses

Aucun sujet n'a été discuté à ce point.

12- Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Laberge, appuyé par monsieur Rosario Bossé,

et RÉSOLU de lever la séance à 11 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Gilles Bérubé,
président



Martin Loiselle, ing. f.,
directeur

du président *Message*

FAISONS GRANDIR LA FORÊT

Propriétaires et partenaires de l'Agence,

C'est avec plaisir et grand intérêt que je veux partager avec vous quelques faits saillants qui se sont produits en aménagement sur la forêt privée de notre territoire au cours de l'année qui vient de se terminer.

Nous avons reçu, le 23 mai 2006, les décisions découlant de la rencontre des partenaires qui avait eu lieu le 18 mai précédent. Plusieurs décisions nous touchaient particulièrement dont une entre autre qui nous demandait d'élaborer un plan d'action pour le 30 novembre 2006 visant à effectuer des économies nettes de 3% basées sur les résultats de 2005-2006. Ces résultats devraient refléter une augmentation de 3% des travaux effectués sur le terrain.

Grâce au travail de nous tous, nous avons déposé notre plan d'action à la date prévue. De plus, il a été accepté par le comité des partenaires de la forêt privée (CPFV). Le ministre devrait nous répondre favorablement sous peu. Merci à vous tous, chers collègues, pour le travail colossal que cet exercice vous a demandé.

Au mois d'août dernier, nous avons obtenu un montant de 506 455 \$ dans le cadre du programme d'investissement sylvicole en forêt privée pour la réalisation de traitements commerciaux. Ce budget spécial est le résultat de la sensibilisation que nous avons faite auprès des élus régionaux et des efforts pour faire reconnaître notre potentiel d'aménagement. De cette somme, 468 962 \$ ont permis de réaliser des travaux additionnels.

Ce programme devrait être reconduit pour les deux prochaines années. Ces investissements ont générés des retombées en valeur de bois au chemin de 1,4 M\$, soit environ 3,3 \$ pour chaque dollars investis.

En septembre dernier, avec l'aide des partenaires régionaux et nationaux, l'Agence a organisé une activité de transfert de connaissances sur l'éclaircie commerciale. Ces deux journées ont permis à plus de 100 participants de mieux comprendre la pertinence d'un tel traitement. Merci à Martin pour tout le travail qu'un tel exercice demandait.

Malgré une situation économique précaire, la part de l'industrie à l'Agence fut sensiblement la même que l'année précédente.

Je ne peux terminer sans vous remercier tous, chers partenaires, pour tout ce que nous avons accompli ensemble au cours de l'année.

Comme à chaque année et plus particulièrement cette fois ci, Martin et son équipe ont fait leur travail avec professionnalisme et je les en remercie très sincèrement.



Gilles Bérubé,
président

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

du conseil d'administration

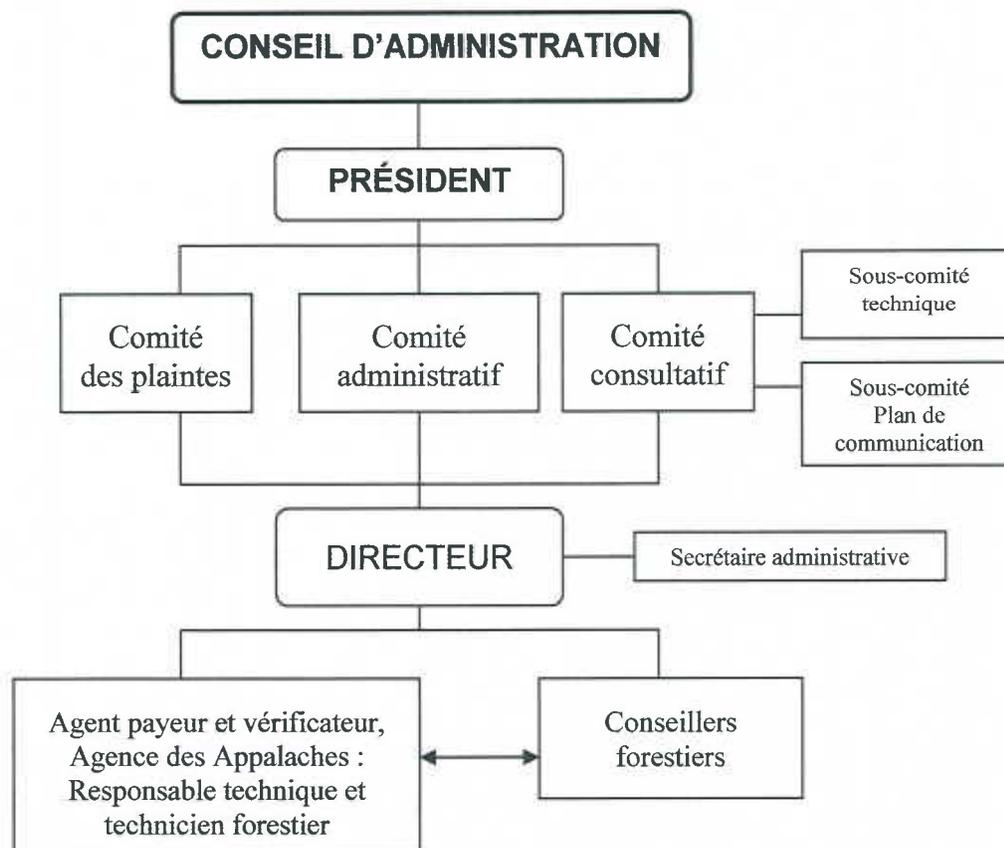
Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Gilles Bérubé.

CATÉGORIE	ORGANISME	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Robert Lejeune	40 %
	MRC des Etchemins	2- M. Adélarde Couture	60 %
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %
	MRC de L'Islet	4- M. Germain Robichaud	40 %
	Ville de Lévis	5- M. Philippe Laberge	80 %
	Les MRC	6- M. Daniel Racine	100 %
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	1- M. Raynald Pouliot	100 %
	Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	2- M. Michel Simard	100 %
	Groupements forestiers de Montmagny inc. et de L'Islet inc.	3- M. Émile Tanguay	100 %
	Syndicats et Association Association des propriétaires de boisés de la Beauce	1- M. André Lantagne ou M. Marc Théberge	80 %
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2- M. Martin J. Côté	80 %
	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin ou M. Jacques Bélanger	80 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Bois Daaquam inc.	1- Mme Claude Dufour	0 %
	Matériaux Blanchet inc.	2- M. Dave Chouinard	100 %
	Produits forestiers Domtar (Beauce)	3- M. Dominic Paquet	75 %
	Boiscarvin inc.	4- M. Berthier Boulianne	100 %
	Scierie Bel Ache ltée	5- M. Guillaume Ménard	100 %
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Unité de gestion des Appalaches	1- M. Sylvain St-Laurent	60 %
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	60 %

de l'Agence *Fonctionnement*



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire administrative assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume, depuis le 1^{er} avril 2002, ce mandat avec l'aide d'un responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions aux conseillers forestiers. L'Agence réalise, depuis sa création, ce mandat sur son territoire.

Membres

Membres réguliers

Municipalité de Lac-Étchemin	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Lac-Frontière	Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de l'Islet	Municipalité de Saint-Lazare
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Adalbert	Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)	Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Benjamin	Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Cyprien	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Sainte-Aurélie	Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Sainte-Claire	Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Sainte-Justine	Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Sainte-Perpétue	Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Municipalité de Tourville
Municipalité de Sainte-Sabine	Ville de Montmagny
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont	
Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon	
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	
M.R.C. de Bellechasse	M.R.C. des Étchemins
M.R.C. de L'Islet	Ville de Lévis
M.R.C. de Montmagny	
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Groupement forestier de L'Islet inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Groupement forestier de Montmagny inc.	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	

9157 - 9516 Québec inc.
 A. Lapointe & Fils ltée
 Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice
 Abitibi-Consolidated (ACC) St-Raymond
 Armand Duhamel & Fils inc.
 Blanchette & Blanchette inc.
 Bois Daaquam inc.
 Bois Franc Cambium inc.
 Bois Franc-Nord inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc. div. Pelem
 Boiscardin inc.
 Busque & Laflamme inc.
 Carrier & Bégin inc.
 Clermont Hamel ltée
 Coopérative des Travailleurs de la Scierie Jos.
 St-Amant
 Coopérative Producteurs Forestiers KRFB
 Copeaux de la Vallée
 Ent. J.M. Champeau inc.
 F.F. Soucy inc. & Ass.
 Félix Huard inc. Division Amqui
 Félix Huard inc. Division Lucerville
 G.D.S. Valoribois inc. (div. Dégelis)
 Gestofar inc.
 Groupe Deffor
 Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
 Industries Maibec inc. div. St-Théophile
 Industries Manufacturières Mégantic inc.
 Joseph Audet ltée
 Kruger inc. Trois-Rivières
 Kruger Wayagamack inc.
 L.-H. Plante & Fils inc.
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée
 div. Princesville et Shawinigan
 Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.
 Les Bardeaux Lajoie inc.
 Les Bois Traités M.G. inc.
 Les Lattes N.G. inc.

Les Produits forestiers Dubé inc.
 Matériaux Blanchet inc.
 Mégabois (1989) inc.
 Meubles Plein-Air D.H. inc.
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.
 Norampac inc. div. Cabano
 Pabaced G.D.S. inc.
 Panneaux Tembec OSB
 Papiers Damtar inc. (C.A. Windsor)
 Papiers Stadacona
 Planos A. Bolduc inc.
 Placages Mégantic inc.
 Préparation de Beauce
 Produits Forestiers Champlain inc.
 Produits Forestiers D.G. ltée
 Produits forestiers Damtar (Beauce)
 Scierie A. Labrie enr.
 Scierie A. Lemay & Fils inc.
 Scierie Arbotech inc.
 Scierie Bel-Ache ltée
 Scierie Dion et Fils inc.
 Scierie Gilles Couture
 Scierie La Patrie inc.
 Scierie Lauzé inc.
 Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
 Scierie Lemieux & Fils inc.
 Scierie Tech inc.
 Transforêt Industrie inc.
 Vexco inc.
 Wilfrid Paquet & Fils ltée

Ministère des Ressources naturelles et de la
 Faune

Membres associés

Coopérative de gestion forestière des Appalaches
 Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
 Les Conseillers forestiers de la région de
 Québec inc.
 Les Consultants forestiers M. S. inc.

financier
Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe – Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	Projet PEH-lisier	Programme PTC	PMVFP et fonc- tionnement	2007	2006
Dépenses :					
Agents de livraison	-	\$ 468 962	\$ 2 728 621	\$ 3 197 583	\$ 2 856 693
Présidence	-	-	1 188	1 188	500
Salaires et avantages sociaux	19 273	24 573	121 389	165 235	155 433
Conception de logiciels et services informatiques	-	-	4 502	4 502	2 842
Projet :					
PEH - Lisier	30 814	-	-	30 814	28 748
Réglementation MRC	-	-	-	-	5 000
Transfert de connaissances	-	5 000	17 545	22 545	30 355
Suivi PPMV	-	-	12 354	12 354	6 733
Visite du milieu forestier	-	-	-	-	2 179
Atelier éclaircie commerciale	-	5 000	3 318	8 318	-
Honoraires de vérification	-	-	1 829	1 829	1 678
Service de secrétariat	-	-	2 497	2 497	-
Loyer	-	-	7 140	7 140	7 166
Entretien des locaux	-	-	916	916	956
Télécommunications	-	690	4 358	5 048	5 024
Publicité et communication	-	-	7 155	7 155	1 365
Activités promotionnelles	-	-	4 844	4 844	3 451
Papeterie et dépenses de bureau	656	940	6 655	8 251	6 132
Cotisations	-	-	1 020	1 020	1 026
Formations	-	-	1 822	1 822	2 271
Frais de déplacements et de repas	2 420	1 290	16 322	20 032	18 661
Assurances	-	-	6 857	6 857	6 844
Frais de réunion	-	-	536	536	433
Amortissement :					
Équipement informatique et logiciels	-	-	3 340	3 340	4 526
Mobilier et équipement de bureau	-	-	1 340	1 340	2 901
Autres	-	-	482	482	460
	53 163 \$	506 455 \$	2 956 030 \$	3 515 648 \$	3 151 377 \$



des revenus et des dépenses

Analyse

Voici un tableau qui ventile les dépenses de l'Agence des Appalaches en fonction des activités et des programmes pour la saison 2006-2007.

Dépenses	Activités et programmes										Total
	Programme Traitements commerciaux	Programme régulier	Fonctionnement	Vérification opérationnelle	Suivi du PPMV	Transfert de connaissances	Projet Peuplier et lister	Vérification volet II	Loyer		
Agents de livraison	468 962 \$	2 728 621 \$									3 197 583 \$
Présidence			1 188 \$								1 188 \$
Salaires et avantages sociaux	24 573 \$		68 954 \$	50 235 \$			19 273 \$	2 200 \$			165 235 \$
Services informatiques et logiciel forêt privée			4 502 \$								4 502 \$
Projet PEH-Lisier							30 814 \$				30 814 \$
Transfert de connaissances	5 000 \$				17 545 \$						22 545 \$
Suivi du PPMV, suivi de 5 ans des plantations					12 354 \$						12 354 \$
Atelier : éclaircie commerciale	5 000 \$		3 318 \$								8 318 \$
Vérification comptable			1 829 \$								1 829 \$
Service de secrétariat			2 497 \$						6 800 \$		2 497 \$
Loyer			340 \$								7 140 \$
Entretien des locaux			916 \$								916 \$
Télécommunications			4 358 \$								5 048 \$
Publicité et communication	690 \$		7 155 \$								7 155 \$
Activités promotionnelles			4 844 \$								4 844 \$
Papeterie, dépenses de bureau et fournitures	940 \$		5 705 \$	950 \$			656 \$				8 251 \$
Cotisations			1 020 \$								1 020 \$
Formation			1 822 \$								1 822 \$
Frais de déplacements et repas	1 290 \$		9 285 \$	6 685 \$			2 420 \$	352 \$			20 032 \$
Assurances			6 857 \$								6 857 \$
Frais de réunions			536 \$								536 \$
Autres			482 \$								482 \$
Équipement informatique et logiciel			3 340 \$								3 340 \$
Mobilier et équipement			1 340 \$								1 340 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	506 455 \$	2 728 621 \$	130 288 \$	57 870 \$	12 354 \$	17 545 \$	53 163 \$	2 552 \$	6 800 \$		3 515 648 \$
	14,4 %	77,6 %	3,7 %	1,6 %	0,4 %	0,5 %	1,5 %	0,1 %	0,2 %		100 %

des revenus et des dépenses

Analyse

Nous venons de vous présenter les états financiers et renseignements complémentaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. De plus, à la page précédente, nous avons ventilé les dépenses en fonction des activités et des programmes pour la saison 2006-2007. Voici une analyse des revenus et dépenses concernant cette année de fonctionnement.

REVENUS :

Nous avons reçu des revenus de fonctionnement provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour le programme régulier (2 387 600 \$) et le programme des traitements commerciaux (506 455 \$), de la contribution de l'industrie (554 127 \$), des mesures coercitives de la vérification des travaux (1 839 \$), des intérêts (23 492 \$) et d'autres sources (165 \$) pour une somme de 3 473 678 \$.

Nous avons également reçu d'autres fonds provenant de subventions pour le projet de peuplier hybride et d'épandage de lisier (53 163 \$), pour le loyer (6 800 \$), pour l'activité sur l'éclaircie commerciale (7 331 \$) et la vérification d'activités au programme volet – II (2 977 \$) pour une somme de 70 271 \$.

Ce qui fait un total des revenus pour l'année 2006-2007 de 3 543 949 \$, soit une augmentation d'environ 13 % par rapport à l'année précédente.

DÉPENSES :

Vous remarquerez que 92 % des revenus de fonctionnement (3 197 583 \$) ont été investis en travaux de mise en valeur sur le territoire de l'Agence des Appalaches par nos conseillers forestiers. De plus, pour le programme régulier et celui des travaux commerciaux, les frais de fonctionnement de l'Agence représentent que 4,3 % des revenus ainsi que 1,9 % pour la vérification opérationnelle des travaux pour un total de 6,2 %.

L'Agence a investi dans le suivi des plantations et dans l'acquisition des données d'inventaire du quatrième décennal. Ces frais sont comptabilisés dans le suivi du PPMV et représentent 0,4 % des revenus pour cette année. L'Agence croit également au transfert de connaissances auprès des propriétaires et y injecte 0,5 % de ses revenus.

Finalement, l'Agence réalise des projets et des mandats pour d'autres organismes. Ces activités s'autofinancent et permettent d'acquérir une certaine expertise en région tout en stabilisant les emplois au sein de l'Agence.

2007-9007 JENJEL 2006-2007
RAPPORT ANNUEL 2006-2007

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2006-2007 est présentée à la page 18 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue pour une quatrième année par monsieur Gilles Bérubé. Toutefois, monsieur Bérubé ne représentait aucun groupe de partenaires durant cette période.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année:

- le 21 avril 2006 ;
- le 16 juin 2006 ;
- le 14 septembre 2006;
- le 28 novembre 2006;
- le 22 mars 2007.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, le conseil a décidé d'investir une somme de 90 000 \$ de son surplus budgétaire de fin d'année en travaux d'aménagement. Puis, il a adopté, en début d'année, les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux conseillers forestiers pour la saison d'opération 2006-2007.

Il a adopté une augmentation de 2,3 % des taux de l'aide financière en tenant compte uniquement de l'indice des prix à la consommation. De plus, il a adopté les conditions de travail des employés de l'Agence et procédé à l'engagement de madame Marie-Ève Brochu à titre de secrétaire administrative.

Le conseil d'administration a fixé la date de la dixième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. De plus, il a décidé d'inviter tous les anciens administrateurs afin de les remercier. À la suite de cette assemblée, il a reconduit monsieur Gilles Bérubé au titre de président de l'Agence.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives, établi les priorités des travaux, approuvé le rapport de vérification opérationnelle et le bulletin. Ces décisions ont été prises en tenant compte des différentes orientations du PPMV.

Le conseil a revu la stratégie de transfert de connaissances à la suite du sondage réalisé par le personnel de l'Agence auprès des propriétaires qui ont reçu de la formation. Par la suite, il a adopté la programmation 2006-2007 des activités. Puis, il a mandaté le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour réaliser la majeure partie de cette programmation.

des activités Rapport

Il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif

Le conseil d'administration a réparti la somme de 506 455 \$ reçu du programme d'investissements sylvicoles pour la réalisation de traitements commerciaux. De ce montant, une somme de 27 493 \$ a été attitrée à l'administration et à la vérification opérationnelle des travaux. De plus, une somme de 656 516 \$ a été réservée pour des activités de recrutement (plan de communication, formation auprès des propriétaires, plan d'aménagement forestier (PAF) pour les nouveaux propriétaires et visite-conseils). Ces investissements ont permis de réaliser 488 hectares de travaux commerciaux supplémentaires, 201 nouveaux PAF, 47 visites-conseils. Les efforts de recrutement ont permis d'enregistrer 148 nouveaux propriétaires. Les travaux ont généré un volume de bois de 23 696 m³, soit environ 53 m³/hectare. Ce volume de bois a été livré à 52 % pour les résineux et 71 % pour les feuillus à la pâte. Finalement, ce montant investi a généré plus de 1,4 M\$ de valeur du bois en bordure du chemin.

À la suite de ce nouveau programme, les administrateurs ont adopté une nouvelle grille des taux pour les travaux commerciaux de plantations et des peuplements issus de l'éclaircie précommerciale.

Les administrateurs ont été informés des décisions de la rencontre des partenaires de la forêt privée qui a eu lieu le 18 mai 2006. La décision la plus importante et qui a monopolisé beaucoup d'énergie de la part de l'ensemble des partenaires régionaux de l'Agence a été la livraison d'un plan d'action pour le 30 novembre 2006.

Le personnel de l'Agence, avec les conseillers forestiers, les administrateurs et les membres des différents comités ont élaboré des mesures afin d'obtenir, d'ici 2009-2010, des gains de productivité de 3 %. Ces gains doivent se traduire en augmentation des travaux d'aménagement sur le terrain. De plus, nous devons augmenter du tiers les travaux commerciaux par rapport à 2005-2006. Le président et le directeur ont déposé au MRNF le plan d'action pour la date prévue.

L'Agence des Appalaches a décidé de continuer de participer au projet pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porcs) pour une cinquième année.

L'Agence a organisé, les 22 et 23 septembre 2006, avec ses partenaires régionaux et provinciaux, un atelier de formation sur l'éclaircie commerciale de plantation en forêt privée.

Le personnel de l'Agence en concertation avec les conseillers forestiers, a déposé un projet d'aménagement forêt-faune dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (PMVRMF).

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquels il siège. Plus particulièrement, le Groupe-conseils du milieu forestier de la Conférence régionale des élus a été très actif. Il a élaboré un projet de commission régionale des ressources naturelles et du territoire et géré le PMVRMF – Volet II.

À titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté à la rencontre des agences les 9 et 10 mai 2006. En plus, ils ont participé à la rencontre du 6 septembre 2006 entre les agences et le comité des partenaires de la forêt privée concernant les plans d'action.



des activités Rapport

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.

COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président
M. Adélard Couture, vice-président
M. Martin J. Côté, officier
M. Dave Chouinard, officier
M. Raynald Pouliot, officier
M. Richard Bilodeau, officier
M. Martin Loiselle, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 5 avril 2006;
- le 15 mars 2007.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Suivi de la situation financière de l'Agence et de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Conditions de travail des employés ;
- Grille des taux ;
- Date de retour et de fin d'emploi de monsieur Denis Ferland, technicien forestier;
- Renouvellement de l'assurance de l'Agence;
- Évaluation des activités à réaliser dans le cadre du projet de peuplier hybride;
- Évaluation de madame Marie-Ève Brochu, secrétaire administrative.

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il analyse les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives ; il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers et réalise le bulletin ; il fait le suivi des modifications apportées à certaines normes et revoit la procédure de vérification opérationnelle ;
- De plus, il fait le suivi du plan d'action du PPMV ;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; il évalue le bilan des réalisations pour la période 2005-2006 et analyse la programmation pour la prochaine année.

des activités Rapport

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Dave Chouinard
M. Dominic Paquet
M. Rosario Bossé
M. Daniel Racine
M. Raynald Pouliot
M. Simon Giguère
M. Richard Bilodeau
M. Sylvain St-Laurent
M. Gilles Bérubé, membre d'office
M. Martin Loiselle, animateur
M. Jean-Pierre Faucher, secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à sept reprises au cours de l'année, dont trois réunions* jumelées avec les membres du comité administratif :

- le 10 avril 2006;
- le 9 juin 2006;
- le 15 août 2006;
- le 8 septembre 2006*;
- le 6 novembre 2006*;
- le 16 novembre 2006*;
- le 7 mars 2007.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces rencontres :

- Plan de communication et son plan d'actions;
- Rapport sur le sondage du transfert de connaissances et analyse des résultats;
- Bulletin des conseillers forestiers;
- Modifications aux cahiers de normes administratives et techniques;
- Norme pour le reboisement de peuplier hybride;

- Suivi du PPMV;
- Programme d'investissements sylvicoles;
- Suivi de la rencontre des partenaires, élaboration des mesures du plan d'action et mise en œuvre.

Plus particulièrement cette année, ce comité a été sollicité pour élaborer en concertation le plan d'action de l'Agence. Pour y arriver, il s'est adjoint les membres du comité administratif. Par la suite, ils ont formé un sous-comité programme, pour les aspects techniques et normatifs, puis un sous-comité financier pour la partie administrative. Les membres de ces sous-comités se sont rencontrés à trois reprises. De plus, le personnel de l'Agence a réuni les conseillers forestiers à ce sujet le 4 octobre 2006.

Finalement, un sous-comité technique, formé du responsable technique de l'Agence et de quatre ingénieurs forestiers représentant des conseillers forestiers. Les membres se sont réunis le 8 février 2007 et ils ont analysé les demandes de modifications ou de précisions des normes, puis ils ont fait leurs recommandations au comité consultatif.



TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investit à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2006-2007 :

des activités Rapport

ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Un total de 205 propriétaires forestiers ont participé aux 21 activités de formation tenues en 2006-2007 sur le territoire de l'Agence des Appalaches, pour une moyenne de 10 participants par activité, soit un nombre sensiblement égal à celui de l'an passé. Il faut noter cette année que les participants devaient déboursier une somme de 20 \$ pour suivre les formations.

Activité de formation	Nombre de formations	Nombre de participants
Abattage directionnel	5	42
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	8	70
Éclaircies et jardinage	3	35
Façonnage des bois feuillus	2	22
Fiscalité forestière	1	17
Rentabilité d'un boisé privé	1	11
Planification des opérations forestières	1	8
Total :	21	205

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Les propriétaires complètent un questionnaire d'appréciation à la fin de chaque activité. De façon générale, les résultats démontrent une très grande satisfaction des participants, tant au niveau de la qualité générale des activités que de l'organisation, du contenu et des formateurs.

COURS AUX CONSEILLERS FORESTIERS

Les conseillers forestiers ont été invités, le 21 juin 2006, à une formation sur les types écologiques organisée par l'Agence en collaboration avec monsieur Jocelyn Gosselin du MRNF. Tous les conseillers étaient représentés et 11 personnes ont assisté à cette activité.

ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a remis une attestation personnalisée à tous les participants ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci. Cette attestation, préparée par l'Agence, atteste que le propriétaire a suivi le cours de formation en question.

PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats et de l'Association ont fait la promotion du transfert de connaissances et ont publié la liste des activités offertes aux propriétaires au cours de l'année 2006-2007.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUR L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE EN FORÊT PRIVÉE

L'Agence a organisé, avec ses partenaires régionaux et provinciaux, une activité de formation sur l'éclaircie commerciale les 22 et 23 septembre 2006 dans les municipalités de Lac-Etchemin et de Sainte-Sabine. Le vendredi après-midi, cinq conférences ont eu lieu et 78 personnes y ont assistées. Le samedi était consacré aux activités de terrain et 84 personnes ont participées. La forte majorité des participants était des propriétaires. L'Agence a fait parvenir un certificat à toutes les personnes ainsi qu'un sondage. L'ensemble des commentaires était très positif et les gens ont bien apprécié cette activité.

des activités Rapport

COMITÉ DES PLAINTES

MANDAT:

Son mandat est de traiter les plaintes écrites des propriétaires.

MEMBRES:

M. Martin J. Côté
M. Adélarde Couture
M. Martin Loïselle

RÉUNION:

Le comité ne s'est pas réuni lors de la dernière année.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence a distribué 102 916 plants non subventionnés durant la dernière année par l'entremise des conseillers forestiers. Ces plants ont été distribués aux propriétaires qui en avaient fait la demande à l'Agence.

MOIS DE L'ARBRE

Le 26 mai 2006, le directeur a participé à une activité de sensibilisation au milieu forestier organisée par l'école Rayons de soleil de Saint-Magloire dans la forêt de l'école située dans le Parc du Massif-du-Sud. De plus, l'Agence a fourni 350 arbres à cette activité.

AUTRES ACTIVITÉS

- Kiosque lors du Salon du Citoyen à St-Paul le 28 avril 2006 ;
- Kiosque lors du festival du Bûcheux de Saint-Pamphile;
- Lancement d'un dépliant sur les avantages de l'éclaircie commerciale et de l'étude sur la rentabilité financière de l'éclaircie commerciale (Conférence de presse, article dans les journaux et entrevue à la radio) ;

- Article dans la Voix du Sud « Les propriétaires forestiers dorment sur une mine d'or » ;
- Participer à une table ronde régionale afin d'alimenter les journalistes de la Voix du Sud pour la rédaction d'un cahier spécial sur la vision économique 2007;
- Entrevue à la radio pour commenter le budget d'investissements sylvicoles;
- Conception du nouveau dépliant promotionnel de l'Agence des Appalaches.

PROJETS

PROJET PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE, 5^e ANNÉE

La mise en contexte du projet est détaillée dans le rapport annuel 2002-2003. En résumé, cette initiative s'inscrit dans le plan d'actions du Canada sur les changements climatiques. D'une durée prévue de trois ans (2002-2005), cette initiative nationale du Service canadien des forêts (SCF) vise à évaluer si le boisement peut constituer une mesure efficace pour répondre en partie aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité. L'année 2004-2005 était la dernière de l'entente avec le gouvernement fédéral. Toutefois, le MRNF a assuré, depuis deux ans, le financement des activités par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet I.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2006-2007 sont les suivantes :

- L'Agence coordonne l'ensemble des activités reliées à la réalisation du projet en respectant le protocole expérimental afin de mesurer les impacts sur l'environnement, la croissance, les rendements et le bilan du carbone selon différentes concentrations de lisier de porcs pour trois clones de peuplier hybride;

des activités *Rapport*

- Entretien (hersage) des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Épandage de lisier à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Prélèvement et analyse du lisier provenant de chaque producteur de porcs;
- Prélèvement et analyse d'échantillons de feuilles des différents clones testés à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Suite à l'épandage de lisier, prélèvement à trois reprises de la solution de sol à l'intérieur des lysimètres des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Élagage sur le premier mètre à partir du sol de tous les arbres et taille de formation;
- Mesures à l'automne 2006 de la hauteur et du diamètre des plants de peuplier hybride des clones testés à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Application de Ramik pour les mulots dans tous les sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Analyses statistiques des données sur l'environnement, la croissance et les rendements;
- Demande de financement auprès des partenaires pour la saison 2007-2008;
- Mettre à jour la base de données;
- Visite des dispositifs avec une délégation du ministère des Ressources naturelles du Canada;
- Rédaction du rapport final 2006-2007.

РАПОРТ АНГЛІЙСЬКОЇ 2006-2007

de vérification opérationnelle
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE**

ANNÉE 2006

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Martin Loiselle, directeur
et Jean-Pierre Faucher, responsable technique

mars 2007

de vérification opérationnelle

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du programme régulier)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé.

En 2006, pour la cinquième année, toutes les prescriptions a priori ont été reçues au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une sixième année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiement des conseillers forestiers.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques)

CONSEILLER FORESTIER	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
GROUP. FOR. BELLECHASSE-LÉVIS (05)	203	21	10	320	32	10
GROUP. FOR. DORCHESTER (08)	247	25	10	281	29	10
GROUP. FOR. MONTMAGNY (09)	146	16	11	180	18	10
GROUP. FOR. L'ISLET (10)	119	13	11	149	16	11
ASSO. PROP. BOISÉS DE LA BEAUCE (32)	198	21	11	303	31	10
CONS. FOR. CÔTE-DU-SUD (33)	136	13	10	201	19	9
CONS. FOR. M.S. (35)	60	8	13	76	9	12
COOP. GESTION FOR. APPALACHES (41)	1	1	100	2	2	100
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC (80)	124	13	10	172	20	12
PAPIERS STADACONA (93)	7	1	14	6	1	17
TOTAL	1241	132	11	1690	177	10

- Prescriptions totales = prescriptions intégrées sur SIGGA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.
- Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (20 prescriptions).
- Rapports d'exécution totaux = rapports d'exécution facturés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.
- Rapports vérifiés = rapports d'exécution vérifiés parmi ceux facturés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.
- Vérification opérationnelle administrative et technique des rapports d'exécution des PAF (444 PAF).

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2006

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	1241	132	11	275 762
Rapports d'exécution	1246	134	11	290 152
PAF	444	43	10	10 395
TOTAL	2931	309	11	576 309 21 %

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2006 a porté sur 11 % des documents transmis à l'Agence, pour une valeur équivalente à 21 % des sommes investies, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Méthode utilisée par le responsable technique de l'Agence pour la sélection des documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire (sélectionné sur SIGGA pour les rapports d'exécution) avec un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été effectué. Pour la vérification du reboisement, le responsable technique de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement, ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain (friches). Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par le responsable technique pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fut utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 :

TABLEAU 3 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	\$	% \$	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	369 766	13	158	384 ha
Reboisement	488 543	18	299	1 307 K plants
Entretien	1 154 688	42	457	1 225 ha
Précommercial	518 411	19	188	516 ha
Commercial	74 636	3	94	235 ha
Drainage et voirie	29 792	1	50	23 km
PAF	111 534	4	444	444 PAF
TOTAL	2 747 370	100	1 690	

- Valeur moyenne par traitement : 1 625,66 \$
- Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF) : 2 115,44 \$

de vérification opérationnelle

Rapport

Afin de faciliter le suivi des travaux et de s'assurer que la vérification opérationnelle est réalisée de manière efficace et efficiente, les conseillers forestiers doivent transmettre, tout au long de la saison d'opération, divers documents à l'Agence. Ces listes et rapports permettent entre autre de faciliter la planification de la vérification opérationnelle et d'assurer un suivi régulier des travaux peu de temps après leur réalisation. Le tableau 4 présente les dates de réception des suivis de plantations et d'entretiens, des listes de travaux de reboisement ainsi que des listes des travaux d'entretiens de plantation qui ont été acheminées à l'Agence pour la saison 2006. Le tableau 5 contient le nombre de rapports hebdomadaires de reboisement et d'entretien qui ont été transmis à l'Agence.

TABLEAU 4 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS À L'AGENCE

DOCUMENTS EXIGÉS	Date limite transmission à l'Agence	Date de réception des documents								
		GFBL	GFD	GFM	GFI	APBB	CFCS	CFMS	CGFA	CFRQ
Liste des suivis de 2 ans, 3 ans et 5 ans	8 mai 2006	8 mai 2006	8 mai 2006	20 févr. 2006	20 févr. 2006	10 janv. 2006	20 févr. 2006	22 nov. 2005	27 avril 2006	8 mai 2006
Liste des reboisements et prescriptions	8 mai 2006	8 mai 2006	8 mai 2006	8 mai 2006	8 mai 2006	28 mars 2006	4 mai 2006	4 mai 2006	8 mai 2006	8 mai 2006
Liste des entretiens de plantation et prescriptions	15 et 30 juin 2006	19 juin 2006	8 mai 2006	1 juin 2006	26 mai 2006	13 avril 2006	1 juin 2006	8 juin 2006	n/a	15 juin 2006

TABLEAU 5 – RÉCEPTION DES RAPPORTS HEBDOMADAIRES

RAPPORTS HEBDOMADAIRES	Nombre de rapports reçus								
	GFBL	GFD	GFM	GFI	APBB	CFCS	CFMS	CGFA	CFRQ
Reboisements terminés	4	7	4	4	6	5	2	1	2
Entretiens terminés	7	10	9	9	24	7	5	n/a	16

On remarque, au tableau 4, que toutes les listes et prescriptions ont été reçues dans le délai exigé. Dans le cas des suivis des plantations et des entretiens, six conseillers ont fourni leur rapport avant la date prescrite. Pour ce qui est des listes des projets de reboisement, trois conseillers ont été en mesure de fournir leur liste ainsi que les prescriptions avant la date exigée. Finalement, pour ce qui est de la liste des projets d'entretien et les prescriptions, tous les conseillers ont fait parvenir leurs documents avant la date limite.

Pour ce qui est des rapports hebdomadaires de reboisement, aucun retard majeur n'a été signalé, les conseillers ont fourni, à chaque semaine, leur état d'avancement des travaux. Dans le cas des entretiens, on remarque moins de constance dans l'envoi des rapports hebdomadaires. Le responsable technique a dû contacter certains conseillers pendant la saison afin de leur rappeler la directive. Une mention spéciale pour l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce ainsi que les Conseillers forestiers de la région de Québec qui ont fourni plus de rapports et ont été les plus constants dans l'envoi de ces derniers.

Vérification opérationnelle *Paraphont*

1.1- SUIVIS DE 2 ANS, 3 ANS ET DE 5 ANS DES PLANTATIONS

Afin de planifier la saison 2006, les conseillers forestiers devaient réaliser, à l'automne 2005, les suivis suivants : suivi de 5 ans des plantations 2001, suivi de 2 ans des plantations 2004, suivi de 2 ans des entretiens mécaniques inférieurs à 1 m 2003 et suivi de 3 ans des entretiens mécaniques supérieurs à 1 m 2002. L'Agence a effectué la vérification opérationnelle des suivis qui ne nécessitaient pas d'entretien en 2006. Cependant, ces résultats ne sont pas inclus dans le bilan de la vérification opérationnelle et n'ont pas d'influence sur le bulletin.

TABLEAU 6 - RÉPARTITION PAR TYPES DE SUIVIS

CONSEILLER FORESTIER	NOMBRE TOTAL NON OPPRIMÉS			NOMBRE VÉRIFIÉS			% VÉRIFIÉ			NOMBRE TOTAL CONFORMITÉ			% DE CONFORMITÉ		
	Suivi 2 ans	Suivi 3 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 3 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 3 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 3 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 3 ans	Suivi 5 ans
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	27	9	13	3	1	1	11	11	8	3	1	1	100	100	100
Group. for. Dorchester (08)	17	5	15	2	1	1	12	20	7	2	1	1	100	100	100
Group. for. Montmagny (09)	29	10	4	3	1	1	10	10	25	3	1	1	100	100	100
Group. for. L'Islet (10)	22	5	12	3	1	2	14	20	17	3	1	2	100	100	100
Asso. prop. boisés Beauce (32)	15	19	8	2	2	1	13	11	13	2	2	1	100	100	100
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	49	3	15	5	1	1	10	33	7	5	1	1	100	100	100
Cons. for. M.S. (35)	0	0	0	0	0	0	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Coop. gestion for. Appalaches (41)	0	0	2	0	0	1	n/a	n/a	50	n/a	n/a	1	n/a	n/a	100
Cons. for. région Québec (80)	35	13	13	3	1	1	9	8	8	3	1	1	100	100	100
TOTAL	194	64	82	21	8	9	11	13	11	21	8	9	100	100	100

- Suivi 2 ans : 21 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes.
- Suivi 3 ans : 8 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes.
- Suivi 5 ans : 9 cas ont été vérifiés, 100 % sont conformes.

de vérification opérationnelle

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME RÉGULIER

➤ QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 7A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 95 % des traitements ont atteint ces notes de passage, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente.

➤ QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 7B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie ou la longueur déclarée par le conseiller forestier est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 99 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 7A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	158	13	17	13	17	100
Reboisement	299	24	31	23	29	94
Entretien	457	37	49	36	48	98
Précommercial	188	15	19	14	16	84
Commercial	94	7	13	10	13	100
Drainage et voirie	50	4	5	4	4	80
Sous-total	1 246	100	134	100	127	95
Total reçu	1 690					

TABLEAU 7B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la quantité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	158	13	17	13	17	100
Reboisement	299	24	31	23	31	100
Entretien	457	37	49	36	48	98
Précommercial	188	15	19	14	19	100
Commercial	94	7	13	10	13	100
Drainage et voirie	50	4	5	4	5	100
Sous-total	1 246	100	134	100	133	99
Total reçu	1 690					

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

de vérification opérationnelle

Rapport

2.1 SYNTHÈSE DES NON-CONFORMITÉS SANS RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Afin de faire un bilan sommaire de la vérification opérationnelle 2006, voici une synthèse des principaux dossiers qui ont été vérifiés et pour lesquelles des non-conformités ont été notés. Les cas mentionnés ci-dessous sont des dossiers pour lesquelles des non-conformités techniques ou terrain ont été notés, mais pour lesquelles aucune réduction de l'aide financière n'était applicable. Ces dossiers se détaillent comme suit :

- Une prescription de préparation de terrain qui a dû être modifiée puisqu'un secteur n'était pas admissible;
- Une préparation de terrain en drainage 5 qui n'a pas été drainée;
- Six cas où la classe de drainage inscrite par le conseiller était erronée;
- Deux reboisements où la qualité de mise en terre était inférieure à 85 %;
- Un reboisement où la densité reboisée était supérieure à la limite permise;
- Trois éclaircies précommerciales pour lesquelles les coefficients de distribution étaient erronés;
- Une éclaircie précommerciale où la priorité des essences n'a pas été respectée;
- Une éclaircie précommerciale où les tiges fantômes (érable à sucre ou bouleau jaune) n'ont pas été conservées;
- Une éclaircie précommerciale où l'écart entre le nombre de tiges éclaircies déclarées par le conseiller et celui mesuré par l'Agence était supérieur à 15 %;
- Quatre dossiers d'éclaircie précommerciale où les densités par essences n'ont pas été détaillées sur la prescription;
- Une coupe totale où le nombre de microsites propices a été mal évalué.

Comme à chaque année, le responsable technique a transmis aux conseillers forestiers, les rapports de vérification opérationnelle pour chacun des traitements vérifiés. Pour les cas les plus problématiques, le responsable technique a contacté le conseiller concerné afin que la situation soit corrigée.

de vérification opérationnelle

Rapport

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures)

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle totalisent 1 310,77 \$ pour 2006-2007.

Au tableau 9, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2006. Une lettre accompagnée d'une facture seront transmises à chacun des conseillers forestiers concernés. Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédité pour la prochaine saison.

Les dossiers pour lesquelles une réduction de l'aide financière est applicable suite aux résultats de la vérification opérationnelle se détaillent comme suit :

- Un cas de superficie non conforme;
- Un entretien de plantation qui n'atteignait pas la qualité exigée;
- Un cas d'éclaircie précommerciale où la densité des tiges éclaircies était inférieure à la limite permise;
- Deux cas d'éclaircie précommerciale où le nombre de tiges résiduelles était supérieur à la limite permise;
- Un drainage où la qualité des travaux était inférieure à la qualité exigée.

Le tableau 8 présente les réductions monétaires que les conseillers forestiers se sont appliquées dans la saison 2006-2007 pour des travaux du programme régulier qui n'atteignaient pas la qualité exigée par l'Agence.

TABLEAU 8

Traitement	Qualité	
	Nombre	\$
Préparation de terrain	2	81,73
Reboisement	29	2 235,46
Entretien de plantation	3	1 802,34
Précommerciale	1	191,70
Commercial	0	0
Voirie-drainage	0	0
Plan d'aménagement forestier	0	0
Total	35	4 311,23

Nombre total de rapports d'exécution facturés en 2006-2007 : 1 555

Montant investi dans le programme régulier en 2006-2007 : 2 748 621 \$

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 9

Traitement	AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la vérification opérationnelle pour l'année 2006 (Ventilé par traitement)												
	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total				
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$			
Préparation de terrain													
Reboisement													
Entretien de plantation			1	39,78	1	612,00					2	651,78	
Précommercial			3	505,88							3	505,88	
Commercial													
Voirie-drainage			1	153,11							1	153,11	
Plan d'aménagement forestier													
Total	0	0,00	5	698,77	1	612,00	0	0,00	6	1310,77			

Description des réductions pour 2006 :

Qualité :

Entretien de plantation : Un traitement d'entretien de plantation supérieur à 1 m avait une qualité inférieure à 90 % (88 %).

Précommercial : Un traitement d'éclaircie précommerciale avait un nombre de tiges éclaircies inférieur à la norme.
Deux traitements avaient un nombre de tiges résiduelles supérieur à la norme.

Voirie-drainage : La qualité d'une partie d'un réseau de drainage était inférieure à la qualité exigée.

Quantité :

Entretien de plantation : Pour un traitement d'entretien de plantation, l'écart entre la superficie facturée et celle mesurée lors de la vérification était supérieure à 5 %.

de vérification opérationnelle

Rapport

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de tous les renseignements techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier et du conseiller forestier accrédité; - Concordance entre l'information du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier (PAF); - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des renseignements techniques exigés pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité).
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur).
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur).

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

de vérification opérationnelle

Rapport

5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Se trouvent au tableau 10, des renseignements additionnels sur les performances de chaque conseiller forestier. Ces données ont servi de base pour la production du bulletin des conseillers forestiers auxquelles se sont ajoutés les résultats d'un sondage réalisé auprès des propriétaires desservis par chaque conseiller forestier, ainsi que la moyenne des sommes investies par producteur (tableau 11).

6.- CONCLUSION

Pendant la saison 2006, à la demande de certains conseillers forestiers, le responsable technique a réalisé des visites terrains avec cinq d'entre eux afin de discuter de cas problématiques, de l'interprétation des normes pour l'admissibilité de certains traitements ou tout simplement pour se familiariser avec les méthodes de vérification opérationnelle.

Tout comme l'an dernier, les conseillers forestiers devaient intégrer, dans le logiciel SIGGA, toutes les données forestières des prescriptions et des rapports d'exécutions lors de la facturation. Ce système permet de valider si toutes les données forestières exigées pour le traitement ont été saisies, ce qui diminue beaucoup les risques d'erreurs et par conséquent, le nombre de non-conformité administrative ou technique.

Pour une première année, en 2006, l'Agence a financé des travaux de reboisement de peupliers hybrides. Pour la réalisation de ces travaux, l'Agence a fourni un soutien technique aux conseillers forestiers et une vérification a priori ou pendant l'exécution a été réalisée. Au total, deux propriétaires ont bénéficié d'une aide financière en 2006 pour la réalisation de ce type de travaux. Pour ces deux dossiers, la préparation de terrain ainsi que le reboisement ont été vérifiés par l'Agence et ceux-ci se sont avérés conformes aux normes. L'Agence a aussi fait la visite de cinq sites qui sont prévus pour le reboisement en peupliers hybrides en 2007.

de vérification opérationnelle

Rapport

Au total, trois cas d'éclaircie précommerciale sur une station de drainage 5 ont été présentés a priori à l'Agence en 2006. Afin d'évaluer leur admissibilité, l'Agence a vérifié si la classe de drainage correspondait bien à ce qui avait été déterminée par le conseiller et les deux méthodes reconnues afin d'évaluer l'indice de qualité de station (IQS) ont été utilisées, soit la croissance internodale et l'accroissement quinquennal. Sur les trois cas présentés, deux ont été autorisés puisque le drainage était de classe 4 (imparfait) et le troisième a été refusé puisque la station était de drainage 5, l'IQS était faible et les tiges d'avenir du peuplement étaient, pour la plupart, bien différenciées. L'Agence poursuivra, en 2007, l'autorisation préalable des travaux d'éclaircie précommerciale sur sites humides (drainage 5) afin de déterminer le potentiel de réaction de ces peuplements dans le but d'investir les fonds de façon judicieuse.

De façon générale, l'Agence est satisfaite des résultats de vérification opérationnelle dans le programme régulier, puisque 95 % des traitements ont atteint la note de passage concernant la qualité des travaux, soit une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente. De plus, en ce qui concerne la quantité (superficies), 99 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

RAPPORT AGENCUEL 2006-2007

de Vérification opérationnelle

Rapport

TABEAU 10

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2006

Conseiller forestier	Prescription		Administratif		Rapport d'exécution			Superficie		
	Conformité technique et terrain		Prescription et rapport d'exécution		Conformité technique et qualité			Agent vérificateur	Conseiller forestier	Écart cumulatif en % ¹
	Total	Conforme	Total	Conforme	Total	Conforme	%			
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	36	32	47	43	52	50	96	37,6	37,9	0,0
Group. for. Dorchester (08)	48	45	47	45	50	47	94	52,3	53,1	1,1
Group. for. Montmagny (09)	30	29	29	28	33	31	94	32,6	32,6	0,6
Group. for. L'Islet (10)	28	27	28	28	29	27	93	27,4	27,2	0,4
Asso. prop. boisés Beauce (32)	42	40	48	48	51	48	94	28,8	28,9	0,0
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	28	28	31	28	32	29	91	22,0	22,0	0,0
Cons. for. M.S. (35)	22	21	19	18	16	16	100	6,5	6,6	0,0
Coop. gestion for. Appalaches (41)	2	1	3	3	3	1	33	0,0	0,0	0,0
Cons. for. région Québec (80)	28	24	33	32	35	32	91	33,3	33,6	1,2
Papiers Stadacona (93)	2	1	2	1	2	1	50	2,2	2,2	0,0

L'écart cumulatif se calcule en excluant les écarts de plus ou moins 0,1 ha.

TABEAU 11

BULLETTIN 2006 ET REDISTRIBUTION BUDGÉTAIRE 2007

Conseiller forestier	Prescription (15 %)	Administration (5 %)	Rapport d'exécution (25 %)	Superficies (25 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction (25 %)	Note finale (100 %)	% excédentaire à 85 %	Proportion budgétaire (%)	Proportion budgétaire (\$)
	Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	13,3%	4,6%	24,0%	25,0%	5,0%	21,7%	93,6%	11,9%	17,5%
Group. for. Dorchester (08)	14,1%	4,8%	23,5%	23,8%	5,0%	20,5%	91,6%	9,2%	19,4%	28 600
Group. for. Montmagny (09)	14,5%	4,8%	23,5%	24,3%	5,0%	22,1%	94,2%	12,7%	14,9%	27 600
Group. for. L'Islet (10)	14,5%	5,0%	23,3%	24,6%	5,0%	21,9%	94,2%	12,7%	14,5%	27 200
Asso. prop. boisés Beauce (32)	14,3%	5,0%	23,5%	25,0%	5,0%	22,5%	95,3%	14,2%	11,5%	25 600
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	15,0%	4,5%	22,7%	25,0%	5,0%	22,4%	94,6%	13,2%	9,2%	22 400
Cons. for. M.S. (35)	14,3%	4,7%	25,0%	25,0%	5,0%	22,8%	96,9%	16,3%	3,4%	19 800
Coop. gestion for. Appalaches (41)	7,5%	5,0%	8,3%	25,0%	0,0%	20,4%	66,2%	0,0%	0,0%	0
Cons. for. région Québec (80)	12,9%	4,8%	22,9%	23,7%	5,0%	23,0%	92,2%	9,9%	9,6%	19 400
Papiers Stadacona (93)	7,5%	2,5%	12,5%	25,0%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MOYENNE-TOTAL	12,8%	4,8%	20,9%	24,6%	4,4%	21,9%	91,0%	100%	100%	200 000

de vérification opérationnelle
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE DU
PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

ANNÉE 2006-2007

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Préparé par :
Jean-Pierre Faucher, ing.f., responsable technique

avril 2007

de vérification opérationnelle

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS (vérification opérationnelle dans le cadre du programme des traitements commerciaux)

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport couvre l'ensemble des travaux facturés dans le cadre du programme des traitements commerciaux. Il réfère à la période du 10 août 2006 au 14 avril 2007. Tout comme dans le programme régulier, un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé.

1.1- VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Essentiellement, la méthode de vérification opérationnelle utilisée dans le cadre du programme des traitements commerciaux est la même que celle du programme régulier. Toutes les activités admissibles dans ce programme ont été sujettes à la vérification opérationnelle mise à part les visites-conseils. La vérification a porté autant sur les travaux d'éclaircie commerciale résineuse, des travaux de jardinage dans les peuplements feuillus ainsi que les plans d'aménagement forestier de nouveaux clients.

Au niveau de l'éclaircie commerciale résineuse, certains changements ont été introduits en cours de saison ce qui a modifié la méthode de vérification opérationnelle. En effet, l'Agence a décidé de moduler le taux de l'aide financière en fonction de la densité totale des tiges avant traitement ou en fonction du diamètre moyen des tiges dans le peuplement. Trois classes ont été définies pour les éclaircies commerciales de plantation et celles réalisées dans des peuplements éduqués en éclaircie précommerciale. Afin de diminuer les coûts techniques liés à la prise de données, nous avons décidé de laisser libre choix aux conseillers forestiers d'utiliser la densité initiale ou le diamètre moyen des tiges afin de déterminer le taux applicable. Du point de vue de la vérification opérationnelle, ce changement a eu comme conséquence qu'il nous a fallu recommencer, en cours de saison, à réaliser une vérification a priori de ces traitements afin d'être en mesure d'évaluer efficacement ces nouveaux critères. Auparavant, la vérification opérationnelle s'effectuait uniquement après intervention. Un deuxième changement au niveau normatif nous a obligé à ramener la vérification a priori soit l'obligation d'obtenir un gain en diamètre après l'éclaircie commerciale.

de vérification opérationnelle

Rapport

Le niveau de vérification opérationnelle a priori a été augmenté lors de la décision d'introduire les nouveaux taux. Ceci visait à s'assurer que les classes définies correspondaient bien à la réalité terrain. Ainsi, lors de l'inventaire, les deux méthodes (densité des tiges et diamètre) ont été utilisées.

Dans le cas des travaux de jardinage dans les peuplements de feuillus d'ombre, comme dans le programme régulier, les conseillers devaient faire parvenir a priori les prescriptions à l'Agence afin qu'une certaine proportion soit vérifiée avant les travaux.

Le tableau suivant présente le nombre de documents facturés et vérifiés pour chaque conseiller forestier.

TABLEAU 1 - BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques) POUR LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

CONSEILLER FORESTIER	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	66	7	11	94	9	10
Group. for. Dorchester (08)	24	3	13	51	6	12
Group. for. Montmagny (09)	5	1	20	32	3	9
Group. for. L'Islet (10)	6	1	17	37	4	11
Asso. prop. boisés Beauce (32)	85	11	13	83	8	10
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	17	2	12	32	4	13
Cons. for. M.S. (35)	25	4	16	26	3	12
Coop. gestion for. Appalaches (41)	0	0	0	0	0	0
Cons. for. région Québec (80)	26	4	15	52	5	10
TOTAL	254	33	13	407	42	10

Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 10 août 2006 au 14 avril 2007. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (6 prescriptions).

Au tableau 2, nous remarquons que la vérification opérationnelle a porté sur 11 % des documents qui ont été transmis à l'Agence. Ceci représente une valeur équivalente à 27 % des sommes investies dans le cadre du programme des traitements commerciaux.

TABLEAU 2 - SOMMAIRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	254	33	13	56 399
Rapports d'exécution	206	23	11	65 474
PAF	201	19	9	5 245
TOTAL	661	75	11	127 118 27 %

de vérification opérationnelle

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Tout comme pour le programme régulier, dans le cas des traitements commerciaux et les plans d'aménagement forestier, ces traitements devaient atteindre une note de qualité de 100 % afin de rencontrer les exigences inscrites au cahier d'instructions techniques de l'Agence.

Les tableaux 3 et 4 présentent les résultats de la qualité et de la quantité des travaux qui ont été vérifiés. Les traitements sont ventilés en deux catégories, soit ceux touchant les peuplements résineux versus ceux réalisés dans les peuplements de feuillus d'ombre. Au niveau de la qualité des travaux, tous les travaux étaient conformes, mais au niveau de la quantité, 96 % se sont avérés conformes.

TABLEAU 3 - QUALITÉ POUR LES TRAVAUX VÉRIFIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale résineuse	180	87	21	91	21	100
Éclaircie commerciale et coupe de jardinage de feuillus d'ombre	26	13	2	9	2	100
Sous-total	206	100	23	100	23	100
Total reçu	407					

TABLEAU 4 - QUANTITÉ POUR LES TRAVAUX VÉRIFIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Éclaircie commerciale résineuse	180	87	21	91	20	95
Éclaircie commerciale et coupe de jardinage de feuillus d'ombre	26	13	2	9	2	100
Sous-total	206	100	23	100	22	96
Total reçu	407					

de vérification opérationnelle

Rapport

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures) DANS LE PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle dans le programme des traitements commerciaux totalisent 528,00 \$ pour 2006-2007.

Une non-conformité a été notée pour un traitement d'éclaircie commerciale où l'écart entre la superficie facturée et celle mesurée lors de la vérification était supérieure à 5 %.

4.- CONCLUSION

Concernant le programme des traitements commerciaux, l'Agence est satisfaite de la qualité des travaux. Bien que la mesure ait été instaurée tard en saison, la vérification opérationnelle nous démontre que les nouveaux taux pour l'éclaircie commerciale semblent correspondre avec la réalité terrain en terme de nombre de tiges ou de diamètre moyen. Nous avons tout de même noté quelques cas qui sortaient des balises fixées. Nous allons continuer de documenter cet aspect l'an prochain afin de recueillir davantage d'exemples avant de déterminer si des correctifs sont à apporter.

Nous avons aussi pu noter, lors de la vérification opérationnelle, que le martelage était bien réalisé. En effet, selon nos résultats dans les éclaircies commerciales de plantations, le gain en diamètre suite à l'intervention varie de 6 à 19 %. C'est le même constat qui a été observé dans les peuplements feuillus où la qualité du martelage était excellente.

forestiers accrédités en 2006-2007

Conseillers

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud

inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

G0R 1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Journalles

Québec (Québec)

G2J 1E4

No tél.: (418) 872-4773

No téléc.: (418) 872-6773

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale

Sainte-Apolline (Québec)

G0R 2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis

inc.

69A, Route 284

Saint-Magloire (Québec)

G0R 3M0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

Consultants forestiers M.S. inc.

870, Avenue Casot, app. 4

Québec (Québec)

G1S 2X9

No tél.: (418) 688-0434

No téléc.: (418) 688-0432

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129

Saint-Proper (Québec)

G0M 1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

Papiers Stadacona ltée

2265, route 269

Saint-Gilles (Québec)

G0S 2P0

No tél.: Saint-Gilles (418) 888-3750

No tél.: Scierie Leduc (418) 842-8405

Association des propriétaires de boisés de la

Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y 3Y9

No tél.: (418) 228-5440

No téléc.: (418) 228-5800

du programme *Statistiques*

Tableau 1

**INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2006-2007
NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC**

MRC	MONTANT INVESTI				NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	Programme régulier		Programme des traitements commerciaux		Nombre	%	Nombre	%
	\$	%	\$	%				
L'ISLET	564 501	20,7	58 813	12,5	3 000	25,0	572	16,4
MONTMAGNY	553 843	20,3	54 822	11,7	2 200	18,3	465	13,3
BELLECHASSE	573 877	21,0	132 713	28,3	1 700	14,2	908	26,1
VILLE DE LÉVIS	73 440	2,7	27 023	5,8	1 900	15,8	149	4,3
LES ETCHEMINS	962 960	35,3	195 591	41,7	3 200	26,7	1 390	39,9
TOTAL	2 728 621	100	468 962	100	12 000	100	3 484	100

¹ Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.

² Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2006-2007.

du programme *Statistiques*

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS EN 2006-2007
ET
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI (INCLUANT LES PAF)**

CONSEILLER FORESTIER	BUDGET INVESTI				MOYENNE PAR PRODUCTEUR ¹	
	Programme régulier		Programme des traitements commerciaux		Nombre	\$
	\$	%	\$	%		
Groupement forestier de L'Islet	403 077	14,8	37 492	8,0	95	4 243
Groupement forestier de Montmagny	400 075	14,7	14 530	3,1	108	3 704
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	14 655	0,5	0	0	3	4 885
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	252 733	9,3	40 199	8,5	118	2 142
Groupement forestier du Sud de Dorchester	514 731	18,8	90 964	19,4	170	3 028
Association des prop. de boisés de la Beauce	312 365	11,4	67 381	14,4	191	1 635
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	463 512	17,0	126 435	27,0	203	2 283
Conseillers forestiers de la région de Québec	262 052	9,6	48 949	10,4	98	2 674
Consultants forestiers M.S.	94 669	3,5	43 012	9,2	37	2 559
Papiers Stadacona	10 752	0,4	0	0	N/A	N/A
TOTAL	2 728 621	100	468 962	100	1 023	2 667

¹ La moyenne par producteur est calculée uniquement à partir des propriétaires desservis dans le cadre du programme régulier.

du programme *Statistiques*

Tableau 3

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		\$	%		
05	Remise en production : Préparation de terrain	403 620	14,8	408,3	ha
06	Remise en production : Plantation	489 512	17,9	1 309	,000 plants
07	Entretien de plantation	1 151 072	42,2	1 256	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	484 578	17,8	481,4	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	66 334	2,4	191,2 ¹	ha
10	Drainage et voirie forestière	36 826	1,3	29	km
11	Plans d'aménagement forestier et visites-conseils	86 294	3,2	352	plans et visites
50	Conseils techniques	10 385	0,4	21	actes
	TOTAL	2 728 621	100		

* Un montant de 644 \$ a été ajouté au code d'activité 11, plans d'aménagement forestier, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers, le poste agents de livraison, et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA.

¹ La superficie du code 09 ne correspond pas à celle inscrite dans SIGGA étant donné que pour les activités de coupe totale (0999, RB), le taux de l'aide financière doit être ajusté en fonction de la superficie traitée. Pour l'année financière 2006-2007, 84,6 ha ont été traité en coupe totale.

du programme *Statistiques*

Tableau 4

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE		QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
		\$	%		
09	Éclaircie commerciale résineuse	345 374	73,6	374,3	ha
	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre et jardinage feuillus d'ombre	65 335	14,0	113,5	ha
11	Plans d'aménagement forestier de nouveaux clients	53 009	11,3	201	plans
	Visites-conseils	5 244	1,1	57	visites
	TOTAL	468 962	100		

- * Un montant de 920 \$ a été ajouté au code d'activité 11, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers, le poste agents de livraison, et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA.

du programme *Statistiques*

Tableau 5

DESCRIPTIONS DES TRAVAUX TECHNIQUES RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGULIER (TAUX TECHNIQUES ET CONSEILS TECHNIQUES)

CODE	TRAITEMENT	NOMBRE DE TRAITEMENTS	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	2	5,9	ha
06	Remise en production : Plantation	3	27	,000 plants
07	Entretien de plantation	3	7,6	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	2	10,1	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	5	22,2	ha
09	Coupe totale prescrite (technique uniquement) ¹	21	84,6	ha
10	Drainage et voirie forestière	9	6,9	km
11	Plans d'aménagement forestier – volet faunique	2	2	plans
	TOTAL	47		

¹ Dans le logiciel SIGGA, les travaux de coupe totale (0999, RB) sont comptabilisés dans le groupe 09 Éducation de peuplements : Traitements commerciaux. Ces travaux sont en fait des conseils techniques puisque l'aide financière couvre uniquement la technique associée à ce traitement.

du programme *Statistique*

Tableau 6

LES RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

PARTENAIRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION*	COMITÉS*	LOYER
M.R.C.	6 300 \$	3 900 \$	6 800 \$
Ministère	2 400 \$	2 400 \$	
Industrie	7 650 \$	3 825 \$	
Représentant des propriétaires	9 450 \$	7 000 \$	
Autres			

*Ce montant inclut les salaires, les frais de déplacements et les repas.

Contribution des producteurs forestiers :

Les producteurs forestiers ont assumé 20 % de la valeur des travaux réalisés sur le territoire de l'Agence des Appalaches. Nous avons octroyé une aide financière qui ne couvrait que 80 % des coûts de réalisation tel que démontré dans notre étude des taux de 1999. Donc, nous avons investi une somme de 2 728 621 \$ dans le programme de mise en valeur des forêts privées, et les producteurs ont investi une somme additionnelle de 682 155 \$.

du programme *Statistiques*

Tableau 7

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2006-2007 DANS LE CADRE
DU PROGRAMME RÉGULIER**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupe forestier de L'Islet	Petits	95	403 077	143
Groupe forestier de Montmagny	Grand	1	16 880	2
	Petits	107	383 195	182
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	Petits	3	14 655	5
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Grand	1	20 000	6
	Petits	117	232 733	189
Groupe forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	20 000	8
	Petits	169	494 731	263
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	Petits	191	312 365	253
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	Grands	2	6 486	2
	Petits	201	457 026	318
Conseillers forestiers de la région de Québec	Grand	1	14 833	4
	Petits	97	247 219	154
Consultants forestiers M.S.	Petits	37	94 669	79
Papiers Stadacona	Grand	1	10 752	4
TOTAL	Grands	5*	88 951	26
	Petits	976*	2 639 670	1 586

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

du programme *Statistiques*

Tableau 8

**CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2006-2007 DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DES TRAITEMENTS COMMERCIAUX**

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupe forestier de L'Islet	Petits	33	37 492	37
Groupe forestier de Montmagny	Petits	29	14 530	32
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	Petit	0	0	0
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Petits	24	40 199	32
Groupe forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	92	1
	Petits	86	90 872	97
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	Petits	77	67 381	83
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	Petits	79	126 435	104
Conseillers forestiers de la région de Québec	Petits	44	48 949	52
Consultants forestiers M.S.	Petits	17	43 012	26
Papiers Stadacona	Grand	0	0	0
TOTAL	Grand	1	92	1
	Petits	387*	468 870	463

* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE
POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2006-2007

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
TPT	0500	Technique – Préparation de terrain	225/ha
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	1 090/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	1 140/ha
DMED	0504	Déchiquetage	725/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	1 115/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1 165/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	440/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	495/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	390/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	800/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	225/ha
PRLHPH	0521	Labourage + hersage (plantation de peupliers hybrides)	430/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
TPR	0600	Technique – Plantation et regarni	90/1000 p
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	185/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	190/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	275/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	340/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	260/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	225/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	395/1000 p
PPHRN	0625	- racines nues peupliers hybrides	635/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	295/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	350/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	285/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	430/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	295/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	230/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	370/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	430/1000 p
ERPHRN	0648	- racines nues peupliers hybrides	815/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	315/1000 p
ERRNPFD	0653	- PFD racines nues	370/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	445/1000 p

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
TEP	0700	Technique – Entretien de plantation	225/ha
EDHA	0752	Hersage agricole de plantation de peupliers hybrides	405/ha
EDES	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	185/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	285/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	765/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	1 020/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man.(plantation 6 ans et +, 30 à 40% opprimés)	500/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	1 065/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	430/ha
TFF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	245/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
TTNC	0800	Technique – Traitements non-commerciaux	225/ha
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	755/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	1 065/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1 125/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	920/ha
CPCM	0865	Mélangés	1 065/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS – TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
TTC	0900	Technique – Traitements commerciaux	225/ha
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	880/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	800/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	800/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1 240/ha
MTTC	0965	Martelage et technique traitements commerciaux	360/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	880/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	800/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	800/ha
CEPM1	0911	Éclaircie commerciale avec martelage - Plantation résineuse DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 180/ha
CEPM2	0912	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	880/ha
CEPM3	0913	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	360/ha
CEP1	0921	Éclaircie commerciale sans martelage - Plantation résineuse DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 045/ha
CEP2	0922	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	745/ha
CEP3	0923	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	225/ha
CEPPM1	0931	Éclaircie commerciale avec martelage - Peupl. précom. résineux DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 180/ha
CEPPM2	0932	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	880/ha
CEPPM3	0933	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	360/ha
CEPP1	0941	Éclaircie commerciale sans martelage - Peupl. précom. résineux DHP moyen avant traitement de 11 à 15 cm ou > 2 000 tiges/ha	1 045/ha
CEPP2	0942	DHP moyen avant traitement de 15.1 à 19 cm ou 1 000 à 1 999 tiges/ha	745/ha
CEPP3	0943	DHP moyen avant traitement > 19 cm ou < 1 000 tiges/ha	225/ha

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS – TRAITEMENTS COMMERCIAUX (suite)			
CS	0968	Coupe de succession - feuillus de lumière	570/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement - résineux	880/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage) - feuillus d'ombre	580/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	350/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	300/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	240/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	800/ha
ERCJ	0982	Coupe de jardinage acéricoforestière (incluant la technique)	525/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 80 \$/ha et les suivants à 35 \$/ha)	80/ha
10- AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage forestier - en terrain boisé	1 515/km
PRDR	1080	- en terrain dénudé	1 285/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1 165/km
11- PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	235
PAF	1123	51 à 100 ha	390
PAF	1124	101 à 250 ha	550
PAF	1125	251 à 799 ha	715
		Conseils techniques, payé à l'acte pour une prescription et un rapport d'exé. Visites-conseils	160/l'acte 92/visite

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

des industriels ayant contribué *Liste*

Voici la liste des industriels qui ont contribué à l'Agence en 2006-2007. Cette liste est en ordre décroissant, soit à partir de celui qui a contribué le plus à celui qui a contribué le moins.

- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Industries Maibec inc. Division St-Pamphile
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
- Matériaux Blanchet inc.
- Bois Daaquam inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Kruger Wayagamack inc.
- Boiscarvin inc.
- Kruger inc. Trois-Rivières
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Scierie Leduc Division de Stadacona
- Produits forestiers D.G. ltée
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Busque & Laflamme inc.
- A. Lapointe & Fils ltée
- Blanchette & Blanchette inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Clermond Hamel ltée
- Wilfrid Paquet & Fils ltée
- Les Bois Traités M.G. inc.
- Gestofor inc.
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Kruger (Gérard Crete et Fils inc.)
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Abitibi-Consolidated (CACC) St-Raymond
- Bois Franc Cambium inc.
- Vexco inc.
- Bois KMS (GMI) ltée
- Scierie Lauzé inc.
- Pianos A. Bolduc inc. (Les)

Réalizations en 2006-2007	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a continué d'analyser les demandes d'éclaircie précommerciale sur un site de drainage 5. Chaque cas doit faire l'objet d'une requête spécifique à l'Agence avant d'être réalisé. Deux méthodes sont utilisées par les vérificateurs de l'Agence.</p> <p>Nous avons débuté les procédures afin d'acquérir les données d'inventaire du quatrième programme d'inventaire.</p> <p>Les vérificateurs de l'Agence ont recueillis des données avant et après traitement dans les travaux d'éclaircie commerciale afin de moduler les taux et de bonifier la norme (IQS, densité, diamètre, âge, hauteur).</p>	<p>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.
<p>L'Agence maintient la notion de type écologique dans ses normes.</p> <p>L'Agence a maintenu les suivis de 2 et 5 ans des plantations. De plus, les conseillers doivent effectuer un suivi des entretiens de plantation. Elle a décidé de continuer d'effectuer ces suivis, sauf celui de 5 ans, afin de suivre l'évolution des plantations. Plus de 40 % des investissements ont été attribués à l'entretien de plantation encore cette année.</p> <p>L'Agence a poursuivi son projet pilote de plantation de peuplier hybride avec épandage de lisier de porcs pour la cinquième année. De plus, elle a ajouté à son cahier de normes des directives pour le reboisement de peuplier hybride.</p> <p>L'Agence a augmenté ses taux de 2,3 % afin de suivre l'indice du prix à la consommation.</p> <p>L'Agence a reçu un budget additionnel dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles afin d'augmenter les superficies en traitements commerciaux. Ce programme a permis d'éduquer 488 hectares de plantation ou de peuplements naturels.</p>	<p>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et des coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.

Réalizations en 2006-2007	Objectifs du PPMV
<p>La programmation des conseillers forestiers démontre une baisse considérable du reboisement, mais une augmentation des superficies d'entretien. Cela a eu comme impact de diminuer les travaux d'éclaircie précommerciale de 50 % et de maintenir un minimum de travaux commerciaux dans le programme régulier. La venue de nouveau programme va nous permettre d'éduquer davantage nos peuplements.</p>	<p>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles. Le bouleau jaune et l'érable à sucre sont maintenant protégés dans l'éclaircie précommerciale résineuse ou mélangée.</p>	<p>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.
<p>L'Agence a fait intégrer, dans la réglementation des MRC de son territoire, la protection des travaux d'aménagement.</p> <p>L'Agence a augmenté le délai de préservation à 15 ans pour les travaux subventionnés sur la prescription.</p>	<p>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.

Réalizations en 2006-2007	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence encourage les propriétaires à recevoir les services-conseils des conseillers forestiers pour l'aménagement des érablières. De plus certains traitements existent pour l'amélioration des érablières, mais l'Agence finance maintenant que la technique et le martelage.</p>	<p>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.
<p>L'Agence a mis en place, depuis neuf ans, une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Différentes activités ont été offertes aux propriétaires par les organismes de mise en marché de notre territoire. De plus nous avons réalisé un sondage afin d'évaluer les impacts des formations pour le propriétaire et le niveau d'aménagement.</p> <p>L'Agence a offerte une formation sur les types écologiques à ses conseillers forestiers.</p> <p>L'Agence a organisé, avec ses partenaires, une activité de transfert de connaissances sur l'éclaircie commerciale en forêt privée.</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRÉ) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein du Groupe-conseils de la Conférence régional des élus (CRÉ).</p>	<p>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>L'Agence a présenté une demande de financement au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour la réalisation de travaux forêt-faune.</p>	<p>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'allopatie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.

Réalizations en 2006-2007	Objectifs du PPMV
	<p>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).
	<p>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
<p>Le président et le directeur ont continué de faire valoir le potentiel d'aménagement de notre territoire et son importance au développement économique de la région.</p>	<p>11- Politique de rendement accru</p>

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a maintenant onze ans d'existence. Cette dernière année a été plutôt mouvementée, mais quand même intéressante pour la forêt privée de notre territoire.

Pour la prochaine année, j'ai identifié cinq enjeux majeurs auxquels les acteurs de la forêt privée régionale devront faire face.

Au lendemain de la rencontre des partenaires de la forêt privée du 18 mai 2006, les agences ont vu leurs rôles clarifiés, leur mode de fonctionnement encadré, leur financement assuré pour les cinq prochaines années, mais des attentes leur ont été spécifiées. La principale décision qui a catalysé les énergies des agences et de leurs partenaires régionaux est l'élaboration d'un plan d'action pour les trois prochaines années. Ce plan doit générer des gains de productivité de 3 % et augmenter du tiers les superficies en traitements commerciaux.

Le personnel de l'Agence, les conseillers forestiers et les administrateurs ont travaillé en concertation pour établir des mesures afin d'atteindre les objectifs fixés par les partenaires nationaux. Notre plan d'action a été accepté par le Comité des partenaires de la forêt privée et recommandé au ministre pour approbation.

Nous débutons notre première année du plan d'action. Toutes les mesures sont mises en place dès cette année, mais certaines avec moins d'intensité. Ces mesures auront des impacts pour tous les acteurs, y compris les propriétaires qui verront certains services diminués ou abolis. Des efforts ont été demandés à tous les intervenants, mais cette année va nous permettre d'ajuster certaines mesures tout en conservant notre objectif global.



Lors de la rencontre des partenaires, le ministre a reconnu l'importance d'investir en forêt privée et la place qu'elle peut jouer en aménagement intensif. Un nouveau programme d'investissements sylvicoles a été instauré pour trois ans. L'an passé, le budget en forêt privée était de 5 M\$, dont un peu plus de 10 % pour notre Agence.

Ce budget cible spécifiquement les traitements commerciaux de plantations résineuses et de peuplements naturels feuillus. De plus, il favorise des activités de recrutement de nouveaux propriétaires. Ce programme jumelé à l'augmentation de la contribution de l'industrie forestière en forêt privée, démontre la volonté des partenaires de commencer à récolter le fruit des investissements des 30 dernières années.

Cette année, nous avons réussi à investir la totalité de ce budget, mais la crise que vit le secteur forestier laisse présager une année 2007 beaucoup plus difficile. Toutefois, il ne faut pas relâcher les efforts de recrutement pour ces travaux, car nous avons un virage à amorcer auprès des propriétaires de l'ensemble du territoire de l'Agence. De plus, nous pouvons compter sur une structure industrielle bien établie dans notre région pour nous aider à passer à travers cette période difficile. Nous devons continuer dans cette voie en espérant que la situation de la mise en marché s'améliore au cours de la prochaine année.



Le gouvernement du Québec tend à donner beaucoup d'importance à la place des élus dans la décentralisation et la régionalisation de la gestion de la forêt. Après la mise en place des Conférences régionales des élus (CRÉ), il leur a demandé, lors de la dernière année, de préparer un projet de Commission régionale des ressources naturelles et du territoire.

Enjeux de 2007-2008

En Chaudière-Appalaches, c'est le Groupe-conseils du milieu forestier qui a eu la tâche de proposer ce projet. Dans l'ensemble, le projet a bien été reçu par le ministre. Toutefois, il reste un arrimage à faire avec les MRC et avec les deux agences de mise en valeur des forêts privées du territoire. De plus, le financement de cette nouvelle structure n'est pas encore spécifié. Essentiellement, le Groupe-conseils du milieu forestier devrait devenir la futur Commission.

L'Agence est représentée par son directeur au sein du Groupe-conseils et il a été nommé pour siéger à titre de commissaire à la nouvelle Commission. Dans une région comme la nôtre où 85 % du territoire est privé, la place des agences au sein de cette nouvelle entité est primordiale afin de faire respecter les orientations des partenaires à cet égard. Donc, l'Agence devra définir, durant la prochaine année, son rôle face à cette Commission.



Au niveau provincial, un Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois se prépare pour l'automne 2007. À la suite de certaines pressions, un comité sectoriel de la forêt privée a été créé et il est composé d'acteurs nationaux et régionaux. Le directeur de l'Agence participe afin de représenter les agences et la région.

La forêt privée a une occasion de se faire reconnaître et valoir. Nous devons passer le message que nous occupons le territoire habité du Québec, que notre potentiel est l'un des plus élevé et que nous faisons partie de la solution de la crise actuelle du secteur forestier. Si nous atteignons cet objectif, il sera plus facile à la forêt privée d'obtenir sa juste part des investissements de l'États.



Finalement, l'Agence doit continué son travail de sensibilisation et de revendication amorcé depuis plus de quatre ans. Nous avons demandé, avec les 16 autres agences du Québec, une rencontre avec le ministre Claude Béchar. Dans le contexte politique actuel, les agences veulent rappeler au ministre leur rôle qui est d'assurer le développement durable de la forêt privée de leur territoire en concertation avec leurs partenaires.

Nous devons continuer nos démarches de sensibilisation auprès des politiciens régionaux. Nous avons déjà rencontré certains députés de l'Action démocratique du Québec et nous prévoyons rencontrer leur caucus. Nous devons prochainement rencontrer le seul député du Parti libéral de notre région, monsieur Laurent Lessard.

Les efforts des dernières années pour faire valoir notre potentiel ont commencé à porter fruits cette année. Par contre, le départ à la retraite de certains fonctionnaires militants en notre faveur, le changement de ministre, les revendications accrues des autres régions font en sorte que nous ne pouvons pas diminuer les énergies consacrées à cette tâche, même pour maintenir nos acquis.

Je souhaite une bonne saison 2007-2008 à tout le personnel de l'Agence, aux conseillers forestiers, aux administrateurs et aux acteurs principaux de la forêt privée, les propriétaires.



Martin Loiselle, ing. f.,
Directeur

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Tél. : (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600
Adresse Internet : amvap@sogetel.net
www.amvap.ca

